



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/02/2020

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Nombre de suffrages : 9

### Date de convocation

27/01/2020

### Date d'affichage

31/01/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

11/02/2020

et publication du :

11/02/2020

L'an deux mille vingt, le quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

### Etaient présents :

M. BARBOT François, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, Mme ISIDORE Annabelle, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. ROGIER Jean-Paul

### Procurations :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. BORIE Jean-François, M. MERCA Gil donne pouvoir à M. ROGIER Jean-Paul

### Etai(ent) absent(s) :

### Etaient excusés :

M. BURNICHON Gérard, Mme DIDIER Françoise, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL08\_04022020

**Objet : Demande de subvention auprès de la REGION Auvergne Rhône-Alpes pour les travaux de réhabilitation en salles communales du rez de chaussée de l'ancien Presbytère et l'aménagement des espaces publics attenants**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des travaux de réhabilitation en salles communales du rez de chaussée de l'ancien Presbytère et l'aménagement des espaces publics attenants, structurant le coeur de village.

Il présente l'Avant Projet Sommaire et le coût prévisionnel APD, réalisé par les Cabinets Atelier La Ligne Architecture, Atelier L. Paysage, Rhon'éco et B.E.O.D, s'élevant à **311 000 € H.T.**

Ce projet s'inscrit dans une démarche de rénovation d'un bâtiment ancien, mettant l'accent :

- sur l'accessibilité d'une part en créant, au rez de chaussée de l'ancien presbytère, une salle des mariages, une bibliothèque et une salle d'exposition accessible à tous les usagers ;
- et d'autre part en aménageant les espaces publics attenants de façon à articuler et structurer le projet autour de la Mairie, créant un ensemble coeur de village avec la création d'un parvis et l'aménagement du jardin attenant au presbytère (création d'un théâtre de verdure), en respectant le bâtiment dans les choix des matériaux (pierre calcaire, menuiseries bois, chaux...)

Pour mener à bien ce projet, il propose de déposer auprès de la REGION une demande de subvention la plus importante possible.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de réaliser les travaux de réhabilitation en salles communales du rez de chaussée de l'ancien Presbytère et l'aménagement des espaces publics attenants, pour un coût prévisionnel de 311 000 € H.T. ;

2020/014



**S'ENGAGE** à voter les sommes nécessaires à cette réalisation ;

**ARRETE** les modalités de financement suivantes : Subventions, fonds propres et emprunt ;

**AUTORISE** le Maire à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes un dossier de demande de subvention la plus importante possible.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à BEAULIEU  
Le Maire,  
JF BORIE,

